

*L'Adresse—M. Bernier**[Traduction]*

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais seulement poursuivre dans cette veine. J'ai demandé au député de ne pas politiquer comme j'essaie normalement de ne pas le faire. En tant que député de l'Ouest, je voulais sincèrement en savoir plus long sur les changements au Québec. Ce qu'il a dit m'a beaucoup intéressé. Toutefois, le député peut-il répondre à la deuxième partie de ma question? Envisage-t-il un accord avec le Québec qui accorderait à cette province un droit de veto sur les amendements constitutionnels?

● (1740)

[Français]

M. Bernier: Monsieur le Président, je crois que cette question a déjà été débattue et sera débattue davantage, surtout avec la conférence des premiers ministres. Et notre position personnelle, à ce moment-là, sera sûrement entendue et nous nous ferons un plaisir de vous tenir au courant de nos décisions. Quant au droit de veto, je pense bien que chaque député aura à se prononcer, le caucus est tellement large, tellement généreux et tellement ouvert chez les progressistes conservateurs que nous aurons à donner notre opinion. Mais je pense que la venue des premiers ministres hier, ici, à Ottawa, M. Lévesque en tête pour le Québec, dit tout de la décision que nous aurons à prendre, nous, du gouvernement progressiste conservateur, face aux demandes du Québec vis-à-vis d'Ottawa.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) pose une question.

M. Gauthier: Il s'agit d'un recours au Règlement, monsieur le Président, plutôt que d'une question.

Vous avez fait une observation tantôt au député de Bourassa (M. Rossi) selon laquelle vous avez dit qu'on ne devait pas faire allusion au nombre de députés présents à la Chambre. Je vous demanderais peut-être de reconsidérer cette observation, parce que je ne pense pas qu'il y ait de disposition dans le Règlement qui nous empêche de commenter le nombre de députés pour autant qu'on ne fasse pas l'appel au quorum. À ce moment-là, vous avez une décision à prendre. Pour ma part, je pense qu'on peut dire qu'il y a 20 ou 25 ou 30 ou 40 députés. Je ne connais pas de règlement, monsieur le Président, qui défende une telle pratique.

M. le vice-président: Je prends bonne note des remarques du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) tout en lui rappelant que les décisions de la présidence ne font pas l'objet d'appel.

[Traduction]

La députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) demande-t-elle la parole pour poser une question?

Mme Mitchell: Non, monsieur le Président, pour prendre part au débat.

M. le vice-président: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, nous reprenons donc le débat, et je donne la parole au député de Bow River (M. Taylor).

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je suis toujours heureux de prendre part au débat sur l'Adresse

en réponse au discours du trône, et particulièrement cette année car le discours du trône aura une énorme importance pour le Canada dans les années à venir. Lorsque je siégeais dans l'opposition, j'aimais à intervenir dans le débat sur l'Adresse car le discours du trône traite d'un grand nombre de questions et cela me permettait d'aborder presque n'importe quel sujet. Je vais cependant limiter aujourd'hui mes propos au thème sous-jacent au discours du trône.

Je suis certes stupéfié par certaines des choses que j'ai entendues de la part de l'opposition libérale, surtout par le tollé que provoque chez elle notre intention de réduire le déficit ou la dette publique. Les gens de mon pays . . .

M. Keeper: Notre pays.

Mme Mitchell: Votre pays, de quel pays s'agit-il?

M. Taylor: . . . sont d'avis que le déficit constitue la première priorité à l'heure actuelle. Ils estiment que si nous ne réussissons pas à contenir notre dette, nous courons à la faillite. Et si nous faisons faillite, tous ces beaux discours sur les services sociaux seront tout simplement vains. Nous n'aurons pas de services sociaux à moins que n'augmente la productivité chez nous. La faillite ferait disparaître les services sociaux. Nous ne voulons pas supprimer les services sociaux. J'ai entendu des députés libéraux dire qu'ils voulaient préserver le principe de l'universalité, quoi que ce soit qu'ils entendent par là. Je suppose que cela veut dire pour eux que tout le monde veut obtenir tout ce qu'il peut.

Mme Mitchell: Votre chef l'a dit.

M. Taylor: Peu importe ce que cela veut dire, j'accepte le sens qu'ils lui donnent. Ils disent vouloir préserver le principe de l'universalité, pour affirmer ensuite que nous devrions continuer à emprunter. Ils soutiennent que nous devrions emprunter pour rembourser nos dettes. Ce sont eux qui suppriment les services sociaux. Les personnes âgées, les anciens combattants et les veuves qui dépendent des services sociaux ne sont pas bêtes, pour utiliser une expression commune. Ils savent que les services sociaux dépendent de la productivité du pays.

Notre gouvernement est déterminé à faire augmenter la productivité. Plus elle augmentera, meilleurs seront les services sociaux que nous pourrions donner à nos concitoyens. C'est aussi simple que cela.

Les libéraux ont emprunté sans arrêt. Ils ont financé les programmes sociaux avec des emprunts. Les générations futures devront payer les intérêts de cette dette pendant un nombre incalculable d'années; nous y consacrons aujourd'hui le tiers de notre argent. Comme ce serait merveilleux si, au lieu d'enrichir les rapaces internationaux, nous donnions ces dollars aux veuves obligées d'élever seules trois ou quatre enfants, aux agriculteurs sur le point de perdre leur exploitation, aux citoyens âgés, aux infirmes ou aux arriérés mentaux. Voilà à qui va notre compassion. Nous sommes déterminés à faire de notre mieux pour les malades, les personnes handicapées et les arriérés mentaux. Notre chef verra à ce qu'ils soient bien traités, car nous allons réduire le déficit. Ensuite, nous pourrions accroître notre productivité et offrir plus de services sociaux à l'ensemble de la population.